

# Étude sur l'assistance financière à la coopération pour les eaux transfrontalières en Afrique

Groupe de Travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'Eau – mai 2013



# Table des matières

<b>Acronymes</b>	<b>3</b>
<b>Remerciements</b>	<b>3</b>
<b>EUWI-AWG</b>	<b>3</b>
<b>Contexte de l'étude</b>	<b>4</b>
<b>Objet de l'étude</b>	<b>5</b>
L'étude	5
Réponses	5
Limitations	5
Construction de l'enquête	6
<b>Principales constatations</b>	<b>8</b>
Politiques de gestion des eaux transfrontalières des partenaires de développement	8
Objectifs des politiques	8
Les eaux transfrontalières : un des défis à relever	9
Tendances de financement en 2011	10
Sources de financement des organisations de bassins transfrontaliers (OBT)	16
Principaux domaines d'assistance	17
Correspondances avec le programme de travail du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW)	20
<b>Conclusions</b>	<b>22</b>
<b>Recommandations</b>	<b>23</b>
<b>Ouvrages de référence</b>	<b>25</b>
<b>Annexes</b>	<b>25</b>
Annexe 1. Liste des destinataires du sondage	25
Annexe 2. Documents de politique utilisés dans l'analyse	26

Design: Elin Ingblom, SIWI.

Crédits photo couverture: Anton Earle, SIWI.

# Acronymes

<b>AMCOW</b>	African Ministers' Council on Water, Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau	<b>LTA</b>	Lake Tanganyika Authority, Autorité du Lac Tanganyika
<b>APD</b>	Assistance publique au développement	<b>LVBC</b>	Lake Victoria Basin Commission, Commission du Bassin du Lac Victoria
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>NELSAP</b>	Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Program, Programme d'Action Subsidaire des Lacs Equatoriaux du Nil
<b>BEI</b>	Banque européenne d'Investissement	<b>NU</b>	Nations unies
<b>BM</b>	Banque Mondiale	<b>OBT</b>	Organisation de Bassin transfrontalier
<b>CBLT</b>	Commission du bassin du Lac Tchad	<b>OCDE / CAD</b>	Organisation de Coopération et de Développement économiques - Comité d'Assistance au Développement
<b>CICOS</b>	Commission Internationale pour le Congo-Oubangui-Sangha	<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>CIWA</b>	Coopération dans les eaux internationales de l'Afrique	<b>OMVS</b>	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
<b>COMESA</b>	Common Market for Eastern and Southern Africa	<b>ORASECOM</b>	Orange-Senqu River Commission, Commission du fleuve Orange Senqu
<b>CAO</b>	Communauté de l'Afrique orientale	<b>OSS</b>	Observatoire du Sahel et du Sahara
<b>CDA</b>	Communauté pour le Développement de l'Afrique australe	<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le Développement
<b>CE</b>	Commission européenne	<b>RAOB</b>	Réseau africain des Organismes de Bassin
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	<b>REC</b>	Regional Economic Community, Communauté économique régionale
<b>EUWI-AWG</b>	European Union Water Initiative - Africa Working Group, Groupe de Travail sur l'Afrique de l'Initiative européenne sur l'Eau	<b>SIWI</b>	Stockholm International Water Institute, Institut international de l'Eau de Stockholm
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial	<b>TWM</b>	Transboundary Water Management, Gestion des Eaux transfrontalières
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit	<b>UA</b>	Union africaine
<b>GWP</b>	Global Water Partnership, Conseil Mondial de l'Eau	<b>VBA</b>	Volta Basin Authority, Autorité du Bassin de la Volta
<b>IGAD</b>	Intergovernmental Authority on Development, Autorité intergouvernementale pour le développement	<b>ZAMCOM</b>	Zambezi Watercourse Commission, Commission des Cours d'Eau du Zambèze
<b>JPOI</b>	Johannesburg Plan of Implementation, Plan de mise en œuvre de Johannesburg		

## Remerciements

L'équipe d'assistance du PNUD/EUWI-AWG de l'Institut SIWI souhaite remercier vivement Madame Kyungmee Kim et Monsieur Anton Earle pour ce rapport ainsi que toutes les personnes qui ont apporté leurs précieuses contributions à la réalisation de l'étude.

## EUWI-AWG

Le Groupe de Travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'Eau (EUWI AWG) est chargé de la mise en œuvre du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne pour l'Eau et l'Assainissement institué en 2002. La mission du groupe de travail est d'optimiser les mesures mises en œuvre conjointement par les pays d'Afrique et de l'Union européenne pour que l'Afrique puisse atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Les interventions de l'EUWI AWG visent à renforcer la coordination de l'aide fournie par l'Union européenne dans les secteurs de la gestion de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et des ressources en eau en Afrique, et à contribuer au développement d'une politique Afrique /Union Européenne. Au nombre de ses axes de travail, on compte notamment le soutien à la mise en œuvre du programme de travail du Conseil des ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW) et l'appui aux cinq sous-régions africaines et aux gouvernements africains pour appliquer les engagements politiques pris dans le secteur de l'eau. Le groupe de travail est constitué de représentants des Etats membres de l'Union européenne, de la Commission européenne, de l'AMCOW, ainsi que d'organisations non gouvernementales.

## Contexte de l'étude

Plus de 400 traités et accords internationaux sur des ressources hydriques communes ont été signés depuis 1820, sans compter les accords sur la navigation, sur la pêche, ou sur la démarcation des frontières. Toutefois, 60% des bassins internationaux n'ont toujours pas mis en place de cadre de cogestion (De Stefano *et al.*, 2010).

Sur les 263 principaux fleuves et rivières internationaux, 59 se trouvent en Afrique (Wolf, 2002). Certains de ces importants bassins fluviaux et lacustres sont parfois partagés par dix pays d'Afrique voire davantage et dix importants bassins fluviaux sont partagés par quatre pays africains. Les frontières politiques de quatorze pays d'Afrique sont entièrement comprises dans les zones de desserte d'un ou plusieurs systèmes fluviaux transfrontaliers. Douze pays d'Afrique sont des Etats riverains de quatre bassins fluviaux, ou davantage.

En 2011, le Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW) a prié le Groupe de Travail Afrique de l'Initiative européenne pour l'Eau (EUWI AWG) de l'appuyer dans sa mission de recensement et d'évaluation en répertoriant les partenaires de développement susceptibles de fournir une assistance dans les domaines de travail prioritaires de l'AMCOW, afin de compléter les rapports soumis par AMCOW à l'Assemblée de l'Union africaine. La « gestion des ressources en eau (ressources en eaux transfrontalières) » figure au nombre des missions de l'AMCOW telles que détaillées dans son programme de travail triennal (2011-2013). Les interventions de l'AMCOW dans ce domaine incluent :

- Le développement de cadres d'action incitatifs
- Le contrôler, la vérification et la dissémination d'informations
- Le renforcement de la collaboration avec les organisations de la société civile et des institutions partenaires
- L'appui à la bonne gouvernance, le développement des capacités et la formation

En outre, l'EUWI-AWG a décidé simultanément d'intensifier ses efforts dans le secteur de la gestion des ressources en eau. Les membres du Groupe de Travail ont décidé de mettre à jour l'étude menée en 2007 par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) sur l'« activité des donateurs dans le domaine de la coopération transfrontalière pour l'eau en Afrique », qui portait sur la période 2004 à 2007. Les participants à l'enquête de la GIZ étaient des partenaires de développement bilatéraux (Canada, Danemark, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni et USA) ainsi que des partenaires de développement multilatéraux (BAD, CE, GEF, UNDP et la Banque mondiale).

D'autres évaluations ont également été effectuées précédemment sur les eaux transfrontalières en Afrique. Le rapport « AMCOW & ANBO Sourcebook on Africa's River and Lac basin Organisations » (AMCOW & ANBO, 2007), publié en 2007 par le Réseau africain des Organismes de Bassin (RAOB) et AMCOW, a servi de référence pour l'identification des organismes de bassin dans les fleuves, rivières et lacs transfrontaliers en Afrique. Le Sourcebook a également servi d'ouvrage de référence pour les caractéristiques juridiques et géographiques des bassins transfrontaliers.

L'étude cherche à la fois à compléter les conclusions de la GIZ et à les mettre à jour. Elle a été réalisée auprès d'un groupe d'intervenants élargi, qui inclut des Organisations de Bassins transfrontaliers et prend en compte l'assistance financière d'Etats riverains.



# Objet de l'étude

Le rapport répond à un double objectif: 1. Fournir à la communauté des partenaires de développement européens les éléments d'information nécessaires pour une aide plus efficace et une meilleure division du travail entre intervenants ; et 2. Constituer une source d'information à destination notamment des bénéficiaires potentiels sur le type d'assistance fourni par les partenaires de développement ainsi que les priorités de leurs actions; les connexions entre ces programmes et les priorités de travail de l'AMCOW ; et identifier les besoins non couverts.

## L'étude

Comme dans le cas du rapport de la GIZ, l'étude vise à

- Comparer les financements disponibles dans les différents bassins,
- Comparer les financements disponibles pour des organisations partenaires régionales,
- Identifier des tendances au niveau de la coordination et de l'harmonisation de l'assistance par les partenaires de développement,
- Identifier des lacunes dans l'engagement des bailleurs de fonds,
- Fournir des informations contextuelles générales qui facilitent une approche coordonnée de l'assistance technique.

En complément du rapport de la GIZ, la présente étude s'efforce également de :

- Renseigner sur les priorités actuelles de la politique de coopération pour le développement dans le domaine des eaux transfrontalières,
- Identifier la façon dont les financements de l'UE complètent d'autres sources d'assistance financière, telles que celles en provenance d'Etats riverains et d'autres partenaires bilatéraux ou multilatéraux,
- Comparer les activités bénéficiant d'une assistance financière de la part de partenaires de développement avec les secteurs prioritaires identifiés dans le Programme de Travail d'AMCOW 2011-2013.

## Réponses

Trois questionnaires distincts ont été soumis à chacun des trois types de partenaires: partenaires de développement bilatéraux ou multilatéraux, organisations de bassins transfrontaliers et Communautés Economiques Régionales.<sup>1</sup> Les questionnaires avaient pour but de répondre à la question « qui soutient qui et dans quel domaine ? ». La liste des questions a été transmise par courriel à 23 partenaires de développements bilatéraux et multilatéraux, 15 organisations de bassins transfrontaliers et 5 communautés économiques régionales.

Le taux de réponse fut le suivant : 16 (70%) partenaires de développement, 10 (67%) organisations de bassins transfrontaliers et aucun retour de la part des Communautés économiques régionales. La liste des organisations qui ont répondu à cette enquête est disponible dans les tableaux 2 et 3 ci-dessous.

De ce fait, il n'a donc pas été possible d'inclure les Communautés économiques régionales dans le cadre de la présente analyse. Il convient de noter également que certains partenaires qui sont la source de financements significatifs n'ont pas été en mesure de fournir les données demandées dans les délais impartis pour que leurs réponses puissent être analysées.

Le sondage s'efforce de rassembler des données sur l'assistance apportée à la gestion à la fois des eaux de surface et des nappes phréatiques transfrontalières en Afrique. Les questionnaires envoyés aux trois groupes d'intervenants comprenaient par conséquent des questions portant sur l'assistance à la gestion des nappes phréatiques transfrontalières. Toutefois aucun des intervenants n'a fait état d'une telle assistance.

## Limitations

Le rapport analyse les contributions des bailleurs de fonds en réponse à la question du montant des financements effectivement déboursés en 2011, et non à celle des financements engagés sur la même période. A la différence de l'étude menée par la GIZ en 2007, ce rapport ne porte que sur une seule année. En conséquence, l'un des risques est d'offrir une perspective biaisée sur le niveau des financements, 2011 n'étant qu'un instantané qui ne permet pas de tirer de conclusions sur l'évolution de l'assistance sur le long terme. Comme l'illustre la figure 1, l'année 2011 a été marquée par une réduction de l'assistance à la politique sur les ressources en eau et la gestion administrative<sup>2</sup> (OECD-DAC, 2013). Cette limitation doit être notée et a été acceptée par l'équipe de recherche, en raison des bénéfices que représente la simplification de la collecte des données pour les personnes interrogées. Ceci constitue un facteur important, car il n'est pas possible d'identifier les données sur l'assistance financière à la gestion des eaux transfrontalières séparément, du fait qu'il ne s'agit pas d'une catégorie distincte dans les statistiques du CAD de l'OCDE sur l'aide au développement. Cette question sera abordée dans une autre section du rapport. Certaines personnes interrogées ont mentionné qu'une assistance continue de la part de leur organisation serait omise de la collecte des données. Le cas échéant, une note spéciale sur l'assistance pluriannuelle à gestion des eaux transfrontalières sera prévue.

<sup>1</sup> Pour les critères de sélection des organisations de bassins transfrontaliers, prière de se reporter à la page 6.

<sup>2</sup> Définition de cette catégorie d'aide du CAD de l'OCDE: politique du secteur de l'eau et gouvernance, y compris la législation, la réglementation, la planification et la gestion, ainsi que la gestion transfrontalière de l'eau; le développement des capacités institutionnelles; les activités à l'appui d'une approche avec gestion intégrée des ressources en eau.

### Construction de l'enquête

La liste des organisations de bassins transfrontaliers qui ont reçu le questionnaire est reproduite en annexe 1. Les critères de sélection des organisations ont été la taille du bassin et la représentation multilatérale. La taille minimale du bassin prévue pour appartenir à l'échantillon interrogé est de 60 000 km<sup>2</sup>. Ont été exclus les organismes interétatiques de bassin qui ne rassemblent pas l'intégralité des Etats du bassin. Il convient de noter que certains bassins ne possédant pas d'Organisation de Bassin transfrontalier entièrement constituée (et donc dépourvus de personnalité morale distincte) ont dans certains cas mis en place des comités techniques. Ces derniers sont toutefois également dépourvus de personnalité morale et ne peuvent donc ni recevoir ni déboursier de fonds.

L'étude passe en revue l'octroi de subventions pour la gestion de bassins et les questions qui y sont liées – telles que le développement de politiques, de législations, de stratégies et d'institutions, ces dernières constituant collectivement le cadre institutionnel transfrontalier pour des bassins et des régions spécifiques, et servant de fondations pour des investissements ultérieurs dans le développement de l'infrastructure. Ainsi, sont exclues de l'analyse les données sur le financement d'investissements dans des infrastructures. Bien que le développement d'infrastructures hydriques, tels que des barrages, des réseaux de transfert d'eau et des installations hydro-électriques revêtent une importance majeure en Afrique, ces financements ont été omis du cadre de l'analyse car il s'agit dans la plupart des cas de prêts qui génèrent des revenus pour les investisseurs. En ce sens, ils se distinguent fondamentalement du financement sous forme de dons que constitue l'assistance au développement qui vise le développement de la base institutionnelle pour des investissements ultérieurs dans l'infrastructure. On peut cependant s'interroger sur la taille comparée des investissements dans la gestion de ressources en eau et le renforcement institutionnel par rapport aux

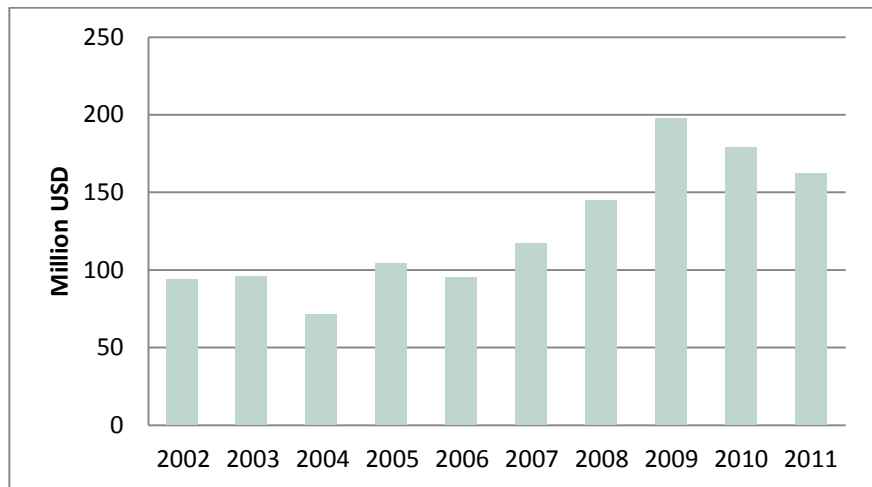


Figure 1 : Assistance officielle au développement de la politique sur les ressources en eau et la gestion administrative de la part de tous les pays du CAD de l'OCDE, 2002 – 2011.

### Case 1: Éléments de l'enquête

#### L'enquête auprès des partenaires du développement se compose des quatre sections suivantes:

1. Priorités de la politique de gestion des eaux transfrontalières;
2. Assistance financière aux bassins transfrontaliers;
3. Assistance financière aux projets à multiples bassins, et à des institutions régionales et panafricaines.
4. Assistance non affectée de gestion des eaux transfrontalières pour des organisations / fonds multilatéraux et internationaux.

#### L'enquête auprès des REC et des organisations de bassins transfrontaliers se compose des trois sections suivantes:

1. Cadre institutionnel des organisations de bassins transfrontaliers / REC;
2. Planification et cadre financier ;
3. Sources de financement.

investissements dans l'infrastructure. A ce titre, les données mises en lumière par cette étude peuvent constituer le premier volet de la comparaison.

L'enquête menée auprès des partenaires au développement comprenait des questions portant sur les priorités actuelles et à venir de la politique d'assistance à la gestion des eaux transfrontalières. La réponse à la question sur l'assistance financière devait préciser les noms des bassins concernés, les filières de financement (par le biais d'organisations de bassins transfrontaliers et/ou d'autres organisations), les contributions essentielles et programmatiques et les secteurs d'assistance. Les répondants pouvaient sélectionner au maximum deux options de réponse parmi les domaines auxquels est affectée l'assistance (voir la liste complète des domaines dans le tableau 7).

## Case 2: L'analyse se base sur les informations fournies par les partenaires de développement suivants

### Partenaires de développement bilatéraux

Australie (AT)  
Autriche (AU)  
Danemark (DK)  
Finlande (FI)  
France (FR)  
Allemagne (DE)  
Japon (JP)  
Pays-Bas (NL)  
Norvège (NO)  
Suède (SE)  
Suisse (CH)  
Royaume-Uni (UK)

### Partenaires de développement multilatéraux

Banque africaine de Développement (BAD), y compris la facilité africaine de l'Eau (FAE)  
Commission européenne (CE)  
Banque européenne d'Investissement (BEI)  
Fonds pour l'Environnement mondial (FEM)  
Banque mondiale (BM)

## Case 3: L'analyse se base sur les informations transmises par les Organisations de Bassins trans-frontaliers suivantes

### Organisations de bassins trans-frontaliers

### Bassin

IBN	Nil
LVBC	Lac Victoria
VBA	Volta
NELSAP	Nil oriental
LTA	Lac Tanganyika
CBLT	Lac Tchad
CICOS	Fleuve Congo
ZAMCOM	Zambèze
ORASECOM	Rivière Orange-Senqu
OMVS	Fleuve Sénégal

## Case 4. Questionnaire à destination des partenaires au développement: question portant sur l'assistance financière aux bassins transfrontaliers

**1<sup>er</sup> stade** Choisir un bassin transfrontalier



**2<sup>ème</sup> stade** Indiquer si l'assistance est fournie à l'organisation du bassin transfrontalier listée ou à «d'autres » (autres organisations)



**3<sup>ème</sup> stade** Indiquer la contribution principale et la contribution programmatique



**4<sup>ème</sup> stade** Choisir le domaine d'assistance dans le bassin transfrontalier spécifique

# Principales constatations

## Politiques de gestion des eaux transfrontalières des partenaires de développement

Le questionnaire destiné aux partenaires de développement, comprenait des questions sur des priorités en matière de politique. Le commentaire des résultats de l'enquête est ici complété par une analyse de documents. La liste des documents utilisés est accessible en Annexe 2. L'analyse se concentre sur les priorités de politique énoncées en matière d'assistance pour la gestion des eaux transfrontalières en Afrique.

## Objectifs des politiques

Les partenaires de développement ont aligné les priorités de leurs politiques et leurs interventions sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) des Nations unies (NU). L'OMD 7c, qui vise à « réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population ne

jouissant pas d'un accès durable à un approvisionnement en eau potable et à un assainissement de base », a permis de mieux faire connaître les questions liées à l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la coopération pour le développement. On en veut pour preuve que la plupart des partenaires de développement ont donné la priorité à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans leurs politiques en matière de gestion des ressources en eau. Les statistiques sur les dépenses d'aide provenant de la base de données du CAD de l'OCDE confirment également cette tendance. La figure 2 ci-dessous compare les proportions de l'assistance au développement pour le secteur de l'eau consacrées par les partenaires du CAD de l'OCDE en Afrique pour la gestion de ressources en eau avec l'assistance destinée aux activités d'approvisionnement en eau et à d'assainissement (CAD de l'OCDE 2013).

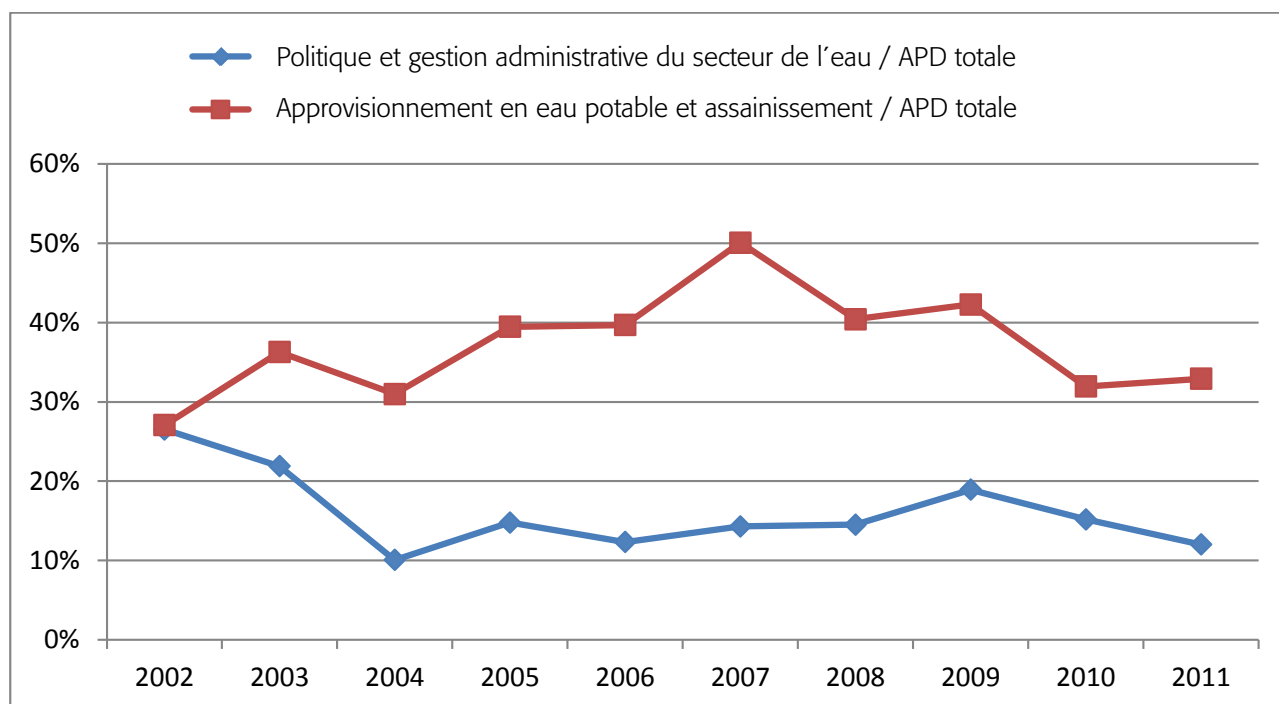


Figure 2: Comparaison de l'assistance officielle au développement pour les pays d'Afrique provenant de pays membres du CAD de l'OCDE destinés à la gestion des ressources en eau et à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sur la période 2002-2011.

Les données sur les activités d'aide à la gestion des ressources en eau proviennent des notifications officielles des membres du CAD à l'OCDE. Toutefois, l'assistance financière à la gestion des eaux transfrontalières ne constitue pas une catégorie distincte dans les statistiques du CAD de l'OCDE sur l'aide au développement. La désagrégation des données permettrait de renforcer le contrôle et l'évaluation de l'avancement vers la réalisation des objectifs dans le cadre de la gestion des eaux transfrontalières.

L'assistance au développement pour la gestion des ressources en eau par le biais des principes de la gestion intégrée des ressources en eau fait l'objet d'une at-

tention toute particulière dans le Plan d'action de Johannesburg [Johannesburg Plan of Implementation (JPOI, 2002)]. La gestion des eaux transfrontalières (TWM) est généralement considérée comme un des domaines les plus sensibles de l'aide au développement (ODI et ARCADIS, 2000), ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère les implications pour la souveraineté nationale des Etats de l'adoption d'une approche multilatérale pour la gestion de l'eau transfrontalière. Cependant, l'importance des questions de gestion des eaux transfrontalières est clairement reconnue au niveau régional en Afrique, comme le démontrent des sections de la Vision africaine de l'Eau 2025 (Africa Water



Vision, 2025) et les engagements de Sharm-el-Sheikh de 2008. Cette priorité se reflète à son tour dans le programme de travail de l'AMCOW qui consacre le thème 2 à la « Gestion des ressources en eau (ressources en eaux transfrontalières) ». Le rapport de l'AMCOW de 2012 (2012 :13)<sup>3</sup> souligne également cette importance puisque 77% des pays africains participants y déclarent avoir réalisé des progrès dans le développement et la mise en œuvre d'accords transfrontaliers. Le rapport AMCOW (2012) sur le statut de la gestion intégrée des ressources en eau a néanmoins conclu qu'il était nécessaire de mettre en place des programmes additionnels pour renforcer les capacités des structures de gouvernance pour l'eau transfrontalière. On pense en particulier au renforcement des capacités des organisations nationales à travailler à l'échelon transfrontalier. Pour passer de la résolution des conflits à la gestion des ressources en eau, il est souhaitable que tous les pays du bassin réalisent des progrès comparables sur le plan de la gestion intégrée des ressources en eau. Ces progrès faciliteraient la collaboration dans la gestion de ressources en eau ainsi que le partage des bénéfices qui en découlent. La convergence des politiques de l'Union européenne et de l'Afrique sur l'eau et l'énergie en tant que moteurs de croissance économique, ainsi que la perspective d'aborder la question de l'eau en interconnexion avec l'énergie et la sécurité alimentaire, doivent être considérées comme un cadre d'assistance possible pour assister les organisations de bassins transfrontaliers et pour la collaboration transfrontalière.

### **Les eaux transfrontalières : un des défis à relever**

La plupart des organismes de coopération pour le développement ont développé des documents d'orientations sur l'eau qui mentionnent des apports de ressources pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que la gestion des ressources eau.<sup>4</sup> Le schéma 1 illustre la mesure dans laquelle la gestion des eaux transfrontalières est présente dans les documents d'orientation. La plupart rapportent que leur organisation a formulé des orientations précises dans le domaine de la gestion des eaux transfrontalières. La plupart des partenaires de développement multilatéraux accordent une attention particulière à la gestion des eaux transfrontalières dans leurs documents d'orientation, même si l'angle privilégié varie d'une organisation à l'autre. Par exemple, les banques multilatérales mettent davantage l'accent sur le développement de l'infrastructure dans le contexte de la collaboration transfrontalière alors que les acteurs bilatéraux privilégient les apports de ressources en faveur de l'élimination de la pauvreté ainsi que les interventions sur les questions sociales et environnementales.

<sup>3</sup> Rapport de la situation – 2012 – sur la mise en œuvre des approches intégrées en matière de gestion des ressources en eau en Afrique.

<sup>4</sup> Les documents de politique pris en compte dans cette analyse sont respectivement: "Stratégie du Secteur", "Stratégie de la Coopération pour le Développement", et "Programme de politique du Développement".

## **Case 5. Politiques de partenaires du développement sur la gestion des eaux transfrontalières en 2011**

<b>Importantes politiques en matière de gestion des eaux transfrontalières</b>	FI, DE, NL, SE, UK, CE, BEI, GEF, BM
<b>Éléments de gestion des eaux transfrontalières dans les politiques générales sur l'eau</b>	AT, AU, NO
<b>Aucune mention spécifique de la gestion des eaux transfrontalières</b>	DK, FR, CH, BAD

## **Case 6: Priorités politiques de l'Afrique et de l'Union européenne**

### **Vision de l'Afrique pour l'Eau – 2025 :**

« Une gestion appropriée des ressources hydriques fournissant une quantité d'eau suffisante pour la sécurité de l'alimentation et de l'énergie, pour l'environnement et pour un développement socio-économique permettant d'éliminer la pauvreté ».

### **Programme de l'UE pour le changement :**

- Investissements dans des moteurs d'une croissance économique globale et durable,
- Réduction de l'exposition à des chocs globaux, tels que le changement climatique, de la dégradation des écosystèmes et des ressources, de la volatilité et de l'augmentation des prix de l'énergie et agricoles grâce à une concentration des investissements sur une agriculture et une énergie durables.

La plupart des partenaires de développements bilatéraux mentionnent la gestion des eaux transfrontalières dans leurs documents sur la politique de l'eau. Dans un grand nombre de cas, les partenaires de développement tiennent à souligner que la ressource en

eau est un domaine d'action prioritaire alors que dans le même temps il n'est fait aucune référence à la gestion des eaux transfrontalières à un niveau plus général, comme par exemple dans la « vision », les « buts » ou les « objectifs ». Le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas ont indiqué que leurs récents changements de politique se traduisent par un appui plus spécifique à la gestion des eaux transfrontalières. L'Australie a développé une politique spécifique pour l'Afrique, bien que son assistance pour la gestion des eaux transfrontalières soit acheminée par le biais d'une collaboration avec le gouvernement allemand. Ceci pourrait être le signe d'une augmentation progressive de la reconnaissance de l'importance du traitement des questions relatives à la gestion des eaux transfrontalières dans le contexte du développement. Par exemple, Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne, et Hillary Clinton, ancienne Secrétaire d'État des États-Unis, ont demandé une coopération sur les eaux partagées, à l'occasion d'une discussion de haut niveau qui s'est tenue le 25 septembre 2012, au siège des Nations unies.<sup>5</sup>

### **Tendances de financement en 2011**

Entre 2007 et 2011, les partenaires du développement ont réduit le nombre de bassins transfrontaliers auxquels ils apportaient leur soutien (cf. tableau 1). En 2007, la plupart d'entre eux étaient actifs dans quatre bassins ou davantage (GIZ 2007), alors qu'en 2011 la moyenne se rapproche de trois. Cette tendance pourrait être le signe de la part des bailleurs de fonds d'une volonté de concentrer leurs efforts. Plusieurs bassins ne reçoivent d'assistance que de la part d'un seul partenaire de développement, signe de la coordination et de la division du travail entre partenaires de développement. Il convient de rappeler toutefois qu'un certain nombre des pourvoyeurs de soutien financier international les plus actifs dans le domaine des ressources en eau transfrontalières n'ont pas pu être inclus dans cette étude.

Une autre tendance est que certains partenaires de développement choisissent de redéployer leurs contributions par le canal des plateformes multilatérales au détriment des bassins transfrontaliers individuels (cf. tableau 1). Par exemple, des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux ont fait le choix de canaliser leur aide par le biais du fonds spécial de la Facilité africaine de l'Eau, administrée par la Banque africaine de Développement. Le nouveau programme de Coopération dans les Eaux Internationales de l'Afrique de la Banque mondiale, (CIWA) reçoit une

assistance de partenaires de développement bilatéraux, tandis que le Fonds spécial du Bassin du Nil (NBTF) comprend dix partenaires de développement et répond aux besoins dans le bassin du Nil.

Le tableau 1 présente l'aide consentie par donateur bilatéral ou multilatéral pour la gestion des eaux transfrontalières aux bassins transfrontaliers africains. Malgré le redéploiement de l'assistance en faveur d'un nombre plus réduit de bénéficiaires par partenaire de développement entre 2007 et 2011, le nombre total de bassins qui bénéficient de transferts de ressources est en augmentation sur la période, passant de 17 à 21. C'est le bassin du Nil qui bénéficie de l'assistance du plus grand nombre de partenaires. Certains bassins ne reçoivent d'assistance que d'un seul partenaire de développement. La question se pose si ceci indique une meilleure coordination et une répartition des tâches entre partenaires du développement à l'appui de la gestion des eaux transfrontalières en Afrique.

<sup>5</sup> US Department of State, [www.state.gov/r/pa/prs/ps/2012/09/198159.htm](http://www.state.gov/r/pa/prs/ps/2012/09/198159.htm); Union européenne, [www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/EN/foraff/132584.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/EN/foraff/132584.pdf)



**Tableau 1: Bassins fluviaux et lacustres assistés en 2011**

Bassins	AT*	AU	DK	FI	FR	DE	JP	NL	NO	SE	CH	UK	BAD**	CE	BEI	FEM***	BM****	Total
Nil			x	X	x	x		X		X	x	x	x				x	10
Lake Victoria				X			x			X					x			4
Volta					x					X			x				x	4
Lac Chad						x								x		x		3
Niger					x	x	x											3
Orange-Senqu						x#								x				2
Zambezi			x			x		X	x								x	5
Congo					x	x							x					3
Kunene						x#												1
Limpopo						x#												1
Senegal					x			X										2
Gambia													x					1
Incomati								X										1
Juba Shibeli							x											1
Kagera										X								1
Lac Tanganyika															x			1
Maputo								X										1
Medjerda							x											1
Okavango										X								1
Pangani											x							1
Pungwe										X								1
Total	0	0	2	2	5	8	4	5	1	6	2	1	4	2	2	1	3	

### Légende

\* L'Australie finance la gestion des eaux transfrontalières par le biais de la FAE et du Conseil Mondial de l'Eau

# Les financements autrichiens transitent par le canal de la Division de l'Eau de la CDAA, en Afrique. L'Australie n'a pas déboursé de fonds à l'appui de la gestion des eaux transfrontalières en 2011.

\*\* L'Australie, la Grande Bretagne, la Commission européenne et la Banque Mondiale contribuent à la FAE

\*\*\* Il s'agit d'investissements programmatiques prélevant des fonds de quatre domaines d'intervention, à savoir : eaux internationales ; biodiversité ; dégradation des terres ; changement climatique, ainsi que certains fonds pour les forêts durables.

\*\*\*\* Le Danemark et la Grande Bretagne contribuent au programme de l'eau transfrontalière de la Banque mondiale

Les Pays-Bas fournissent une assistance non réservée au Programme de Partenariat pour l'Eau (Banque mondiale : €3,5 millions), Water Net (€0,1-0,5 million) et GWP (€ 0,6-3 millions) pour une assistance à la gestion des eaux transfrontalières

La CE appui l'ANBO et les Centres d'Excellence africains et assiste indirectement la gestion des eaux transfrontalières par le biais de la FAE

Il ressort de l'enquête que l'assistance à la gestion des eaux transfrontalières est aussi canalisée par des institutions régionales et panafricaines. La Communauté pour le Développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, au Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW), ainsi que l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS) font partie de ces structures. Au fil des années, la division de l'Eau de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC) a travaillé avec plusieurs partenaires de développement (voir tableau 2) et témoigne de la présence d'un

cadre institutionnel bien établi pour la gestion des eaux transfrontalières dans cette région. Dans certains cas, des organisations transfrontalières sont en rapport étroit avec les Communautés économiques régionales. A titre d'exemple, signalons que la Communauté de l'Afrique orientale (CAO) a fondé la Commission du Bassin du lac Victoria (AMCOW et ANBO, 2007 :44). Par conséquent, aucune assistance de gestion des eaux transfrontalières de partenaires de développement n'est acheminée par le canal de la CAO, cette assistance étant acheminée, en fait, par le biais de la Commission du Bassin du lac Victoria.



**Tableau 2: Institutions régionales et panafricaines assistées en 2011**

	AT	AU	DK	FI	FR	DE	JP	NL	NO	SE	CH	UK	BAD	CE	BEI	FEM	BM
<b>CDA</b>			●			●							●				
<b>CEDA</b>					●					●							
<b>UA &amp; FAE</b>						●						●	●				
<b>AMCOW</b>						●											
<b>OSS</b>													●				

**Légende (Tableau 2, 3 et 4)**

<b>Core contributions<sup>6</sup></b>		<b>Programmatic contributions<sup>7</sup></b>	
●	> 10 M €	●	> 10 M €
●	5-10 M €	●	5-10 M €
●	3-5 M €	●	3-5 M €
●	0.6-3 M €	●	0.6-3 M €
●	0.1-0.5 M €	●	0.1-0.5 M €

<sup>6</sup> Les contributions fondamentales comprennent une assistance dont l'objet spécifique est de couvrir les coûts opérationnels de l'organisation. Ces coûts sont généralement définies par l'organisation bénéficiaire, et varient d'un cas à un autre.

<sup>7</sup> Les contributions programmatiques comprennent une assistance pour des projets et des programmes à échéance définie exécutés dans une organisation.

**Tableau 3: Assistance à la gestion des eaux transfrontalières par des partenaires du développement par bassin**

Bassins (assistance moyenne <sup>7</sup> )	Assistance en 2011 (contributions à la fois principale et programmatique)		Bassins (assistance moyenne)	Assistance en 2011 (contributions à la fois principale et programmatique)	
	Aux organisations du bassin	Divers		Aux organisations du bassin	Divers
Nil (19.9 M EUR)			Gambie (1.8 M EUR)		
Lac Victoria (7.6M EUR)			Incomati (1.8M EUR)		
Volta (2.65M EUR)			Juba Shibeli (3.6M EUR)		
Lac Chad (At least 10.6M EUR)			Kagera (5.4 M EUR)		
Niger (7.6 M EUR)			Lac Tanganyika (0.3 M EUR)		
Orange-Senqu (6.06 M EUR)			Maputo (1.8M EUR)		
Zambezi (0.9 M EUR)			Medjerda (3.6M EUR)		
Congo (2.05 M EUR)			Okavango (0.3 M EUR)		
Kunene (0.6 M EUR)			Pangani (0.3 M EUR)		
Limpopo (0.6 M EUR)			Pungwe (1.8M EUR)		
Senegal (5.75 M EUR)					

<sup>7</sup> Valeur médiane de l'assistance financière fournie pour chaque bassin.

\*note: la rivière Kagera, un des affluents du lac Victoria, et le Lac Victoria lui-même, bien que faisant tout deux partie intégrante du Bassin du Nil, ont été rajoutés à la liste des bassins étudiés parce qu'ils ont bénéficié de l'assistance spécifique de partenaires de développement dans le cadre du mécanisme du Fonds spécial du Bassin du Nil.

**Tableau 4: Comparaison entre l'assistance programmatique et l'assistance fondamentale de la part des partenaires du développement**

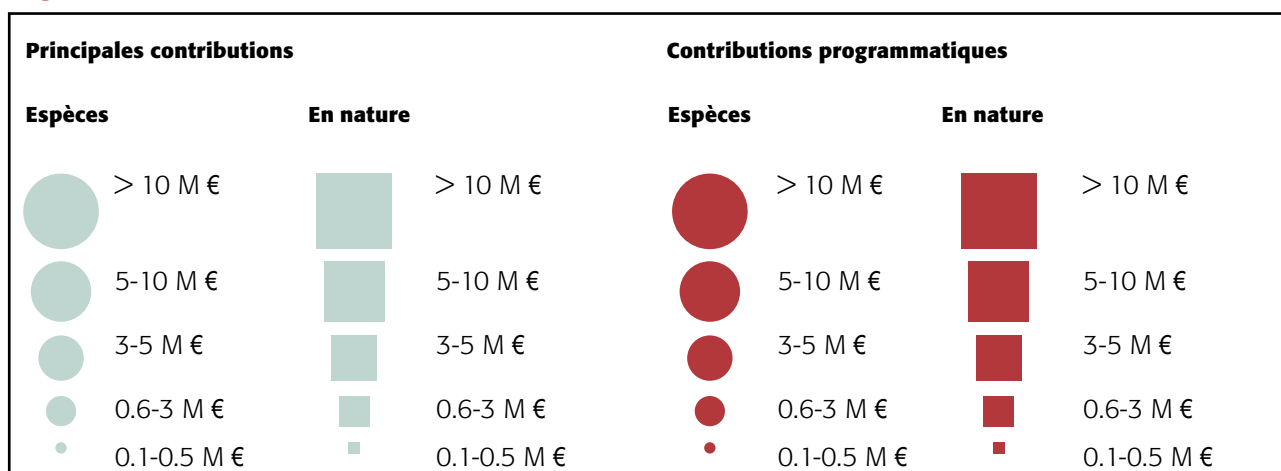


À noter que la superficie de la sphère reflète l'importance de la contribution.

Plusieurs partenaires au développement répartissent leurs contributions entre un nombre plus réduit de bassins, notamment le Nil, le Lac Victoria, la Volta, le lac Tchad et le Niger (Tableau 3). Si l'on considère que seuls 21 des 59 bassins transfrontaliers en Afrique bénéficient d'aide bilatérale et/ou multilatérale, la proportion de bassins recevant une assistance pour des initiatives de gestion des eaux transfrontalières est basse puisqu'elle se chiffre à 36%. Dans la plupart des cas, l'assistance à la gestion des eaux transfrontalières est versée aux organisations de bassins transfrontaliers plutôt qu'à d'autres organismes, par exemple des services des eaux ou des ministères ou encore des organisations non gou-

vernementales internationales et des bureaux de projet. Cette approche est compréhensible compte tenu du désir de soutenir la constitution et le développement permanent de ces organisations. Dans les cas où il n'existe pas d'organisations de bassin, l'assistance est versée aux gouvernements nationaux et est réservée à la gestion des eaux transfrontalières ou à des projets nationaux axés en grande partie sur la gestion des eaux transfrontalières. Une assistance plus programmatique est fournie, par rapport à l'assistance principale à la gestion des eaux transfrontalières (tableau 4). Le montant total de l'assistance par bassin est reporté dans le tableau 5.

### Légende (Tableau 5 et 6)



<sup>9</sup> Les contributions programmatiques comprennent une assistance pour des projets et programmes à échéance définie menés par une organisation.

<sup>10</sup> Les contributions fondamentales comprennent une assistance destinée spécifiquement à couvrir les coûts opérationnels fondamentaux de l'organisation. Ces coûts sont généralement définis par l'organisation bénéficiaire, et peuvent varier d'un cas à un autre.

## Sources de financement des organisations de bassins transfrontaliers (OBT)

Tableau 5: sources de financement des organisations de bassins transfrontaliers

OBT (Budget total en EUR <sup>10</sup> )	Partenaires de développe- ment bi- latéraux UE <sup>11</sup>	Partenaires de développement bilatéraux non UE	Institutions et instruments UE <sup>12</sup>	Partenaires de dével- oppement multi- latéraux divers <sup>13</sup>	États mem- bres OBT	Divers
<b>IBN</b> 25M EUR						
<b>LVBC</b> 2011/12-5,440,802 EUR						
<b>VBA</b> * <sup>14</sup> 0.4M-2M EUR						
<b>NELSAP</b> 2.85M EUR						
<b>LTA</b> *0.4M-2M EUR						
<b>CBLT</b> *4.8M-14M EUR						
<b>CICOS</b> *2.4M-12M EUR						
<b>ZAMCOM</b> 871,291 EUR						
<b>ORASECOM</b> 10 M EUR						
<b>OMVS</b> *7.4M-22M EUR						

À noter que la superficie de la sphère reflète l'importance de la contribution.

<sup>11</sup> Estimation basée sur une gamme d'assistances spécifiées par des répondants d'OBT, pouvant être différente de la gamme d'assistances fournies par le partenaire de développement dans le Tableau 3.

<sup>12</sup> Les partenaires de développement bilatéraux de l'UE sont les suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Royaume-Uni.

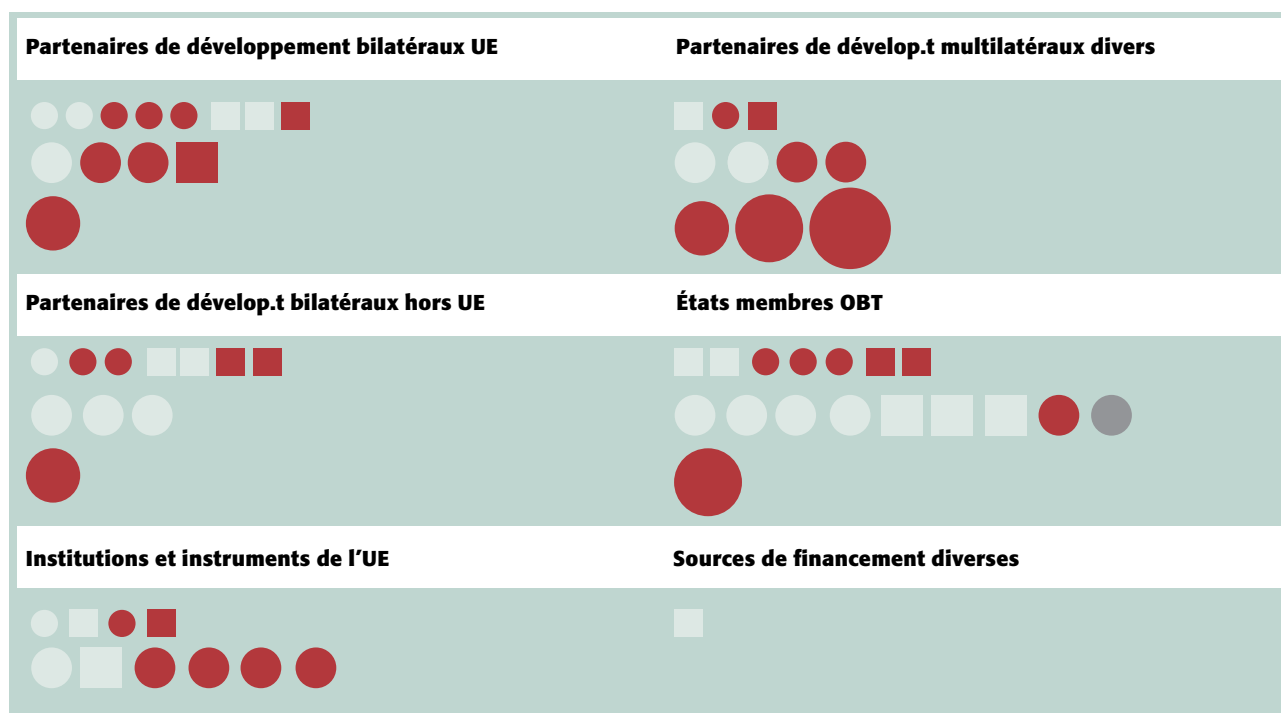
<sup>13</sup> Les institutions et instruments de l'UE sont les suivants : Commission européenne (CE), Banque européenne d'Investissement (BEI), et Fonds européen de Développement (FED).

<sup>14</sup> Les partenaires de développement multilatéraux divers sont les suivants : la Banque africaine de Développement, le FEM, l'OCDE, le PNUD, l'UNEP (programme des Nations unies pour l'Environnement), l'OMM, la Banque mondiale et autres.

<sup>15</sup> \* dénote une estimation basée sur les réponses



**Tableau 6: Comparaison entre sources de financement d'OBT**



● À noter que la superficie de la sphère reflète l'importance de la contribution.

Les sources de financement des Organisations de Bassins transfrontaliers (OBT) sont diversifiées, et proviennent de partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux de l'Union européenne, de partenaires de développement hors Union européenne, de partenaires de développement multilatéraux ainsi que États membres des OBT. Il convient de noter que les institutions européennes sont le plus gros contributeur multilatéral aux programmes de soutien à la gestion des eaux transfrontalières en Afrique. Il est important de constater qu'un grand nombre d'Organisations de Bassin transfrontalier financent leur fonctionnement par le biais des contributions de leurs États membres. Il s'agit d'un développement important, car il démontre un niveau élevé de maîtrise locale, élément crucial pour la pérennité des efforts de coopération. L'initiative du bassin du Nil (NBI), la Commission du fleuve Orange Senqu (ORASECOM) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) absorbent la plus grande

partie des financements en volume – ce qui tient probablement à leur plus grande maturité en tant qu'organisations ou en tant que processus de coopération (comme dans le cas du NBI).

### Principaux domaines d'assistance

L'étude de la GIZ de 2007 proposait une classification des domaines d'intervention auxquels les partenaires de développement affectaient leurs contributions à l'appui d'une meilleure gestion des eaux transfrontalières. Nous avons choisi de reprendre la même classification des domaines d'assistance pour permettre une comparaison entre les données, tout en étant conscients de la possibilité d'un certain chevauchement entre ces domaines. Il pourrait par exemple être difficile distinguer les actions à l'appui de « cadres politiques, juridiques et financiers » des actions à l'appui de la « résolution ou la gestion de conflits ». Le lecteur doit garder présent à l'esprit les limites inhérentes à la méthode utilisée.

**Tableau 7: les domaines d'assistance à la gestion des eaux transfrontalières (identifiées sur la base de l'étude menée pour la GIZ en 2007)**

### 1. Cadres politique, juridique et financier

- **Réformes de politiques:** changements apportés aux stratégies nationales de pays associés concernant les approches communes de différents pays relatives à la gestion de bassins transfrontaliers.
- Réformes juridiques / droits relatifs à l'eau: changements apportés au système juridique concernant les droits de propriété et l'utilisation des ressources nationales en eau afin de permettre une coopération transfrontalière ou de la renforcer.
- **Structures de financement et d'investissement:** structures relatives à l'allocation et à la mise à disposition des capitaux nécessaires pour instituer et mettre en œuvre une coopération transfrontalière dans le cadre de bassins hydrographiques internationaux.
- **Décentralisation:** transfert de l'autorité décisionnelle politique dans le secteur de la fourniture et de l'assainissement de l'eau des gouvernements nationaux vers des administrations de niveau intermédiaire ou inférieur.

### 2. Renforcement institutionnel des organisations des bassins, y compris des projets de jumelage

- **Renforcement institutionnel et des organisations de bassins fluviaux :** politiques ou mesures ayant pour but de renforcer le cadre institutionnel des organisations de bassins transfrontaliers.
- **Renforcement de capacités institutionnelles :** renforcement des compétences techniques et/ou administratives des institutions (organisations de bassins transfrontaliers, institutions multilatérales ou nationales) exerçant leurs activités dans le contexte de la gestion des eaux transfrontalières.
- **Jumelage d'organisations de bassins transfrontaliers :** programmes de jumelage ou projets dans lesquels des organisations de bassins transfrontaliers travaillent en collaboration dans le but de renforcer la coopération régionale. Les projets de jumelage permettent très souvent de faciliter les échanges d'expériences entre différentes organisations.

### 3. Instruments de gestion (y compris des réseaux de données et de contrôle)

- **Évaluation des ressources en eau :** processus de mesure, collecte et analyse de paramètres significatifs sur la quantité et la qualité de ressources en eau pour développer et gérer les ressources en eau.
- **Gestion de la demande :** la gestion de la demande en eau est un principe de gestion, dont le but est de conserver la qualité et la quantité de l'eau en réglementant la demande. Elle comporte l'application d'incitations sélectives pour la promotion de l'emploi et de l'affectation efficace et équitable de l'eau.
- **Gestion / échange d'informations :** administration de l'information, ses applications et sa transmission, et application des théories et techniques de l'information pour la création, la modification ou l'optimisation de systèmes de traitement de l'information
- **Instruments de réglementation :** ils désignent la gamme d'outils dont dispose un régime de réglementation pour assurer l'exécution de son rôle et l'accomplissement de ses responsabilités en ce qui concerne la réglementation économique, sociale ou autre, et comprennent : législation, règles et normes de qualité, autorisations, mécanismes d'incitation, dispositions contractuelles, directives sur les tarifs ou niveaux de service, mécanismes de contrôle et d'application, outils d'audit tels que rapports ou audiences, systèmes d'information, inspections etc.

### 4. Résolution ou gestion de conflits

Les procédures pour la recherche de consensus et la gestion de conflits sont indispensables pour la réalisation d'une bonne gestion des eaux transfrontalières. La résolution et la gestion des conflits désignent une vaste gamme d'outils utilisés pour la prévision et la prévention des conflits, et la réponse en cas de conflit.

### 5. Développement de plans de gestion intégrée des ressources en eau

Les mesures pour le développement d'une gestion intégrée des ressources en eau sont exposées dans un document de planification. D'une manière générale, elles comprennent la participation de tous les intervenants concernés, ainsi que toutes les applications de ressources hydriques.

### 6. Instruments de changements sociaux

Mesures dont l'objet est de changer l'attitude de particuliers, institutions, professionnels et organisations sociales au sein de la société civile, afin d'optimiser la gestion des ressources en eau.

### 7. Planification et promotion de l'infrastructure (hormis la construction)

Procédures pour la planification et la promotion de l'infrastructure pour le développement agricole et pour l'énergie hydroélectrique, à l'exception de toute assistance directe à la construction.

### 8. Divers

**Tableau 8: domaines d'assistance dans les différents bassins fluviaux et lacustres**

	1. Cadres politiques, juridiques et financiers	2. Renforcement institutionnel des organisations de bassins, y compris des projets de jumelage	3. Instruments de gestion (y compris réseaux de données et contrôle)	4. Résolution ou gestion de conflits	5. Développement de plans de gestion intégrée des ressources hydriques	6. Instruments de changement social	7. Planification et facilitation de l'infrastructure (hormis la construction)	8. Divers
Nil	FI; DE	BAD; FI; DE; NL; SE	CH; DE; FI; FR; NL	CH; FI; NL	FR; CH; FI; NL		BAD; NL; SE	CH; NL
Lac Victoria	FI		FI; SE			BEI; SE		
Volta		BAD; FR; SE	BAD; FR		SE			
Lac Chad		EC; DE	EC; DE					GEF
Niger	FR	DE	FR		DE		FR	
Orange-Senqu	DE; EC	CE		CE				
Zambèze		NO	NL		NL			
Congo	DE	BAD; DE	FR; DE		BAD			DE
Kunene			DE				DE	
Limpopo		DE	DE		DE			
Senegal	FR	NL	FR		FR	FR	NL	NL
Gambia					BAD		BAD	
Incomati	NL	NL	NL					
Juba Shibeli							JP	JP
Kagera	NO	NO; SE			NO; SE			
Lac Tanganyika	BEI	BEI						
Maputo	NL	NL	NL					
Medjerda							JP	JP
Okavango		SE	SE					
Pangani								CH
Pungwe		SE						
	10	25	22	3	13	3	9	8

\*Le financement pour l'Orange-Senqu, le Kunene et le Limpopo en 2010, a transité par le canal de l'Allemagne.

Il ressort des informations recueillies auprès des partenaires du développement interrogés (tableau 8) que les contributions affectées au domaine du « Renforcement institutionnel des organisations de bassins » (domaine 2) et aux « Instruments de gestion » (domaine 3) ont bénéficié des plus fortes allocations en ressources en 2011. Ceci était prévisible car ces deux domaines représentent les fondements d'un grand nombre d'activités futures du bassin, y compris le développement futur de l'infrastructure. Il est également plus facile pour les gouvernements riverains d'engager des fonds pour des actions conjointes dans d'autres secteurs une fois que les questions institutionnelles et de gestion ont été traitées. En revanche, au cours de l'année 2011, les besoins relatifs à la résolution ou à la gestion des conflits (domaine 4) et aux instruments de changement social (domaine 6) ont été nettement moins dotés. Enfin, seuls quelques bassins ont bénéficié d'une assistance à la gestion des eaux transfrontalières aux fins du « Développement de plans de gestion intégrée des ressources hydriques » (domaine 5), de la « Planification et facilitation de l'infrastructure » (domaine 7) et des « Cadres politiques, juridiques et financiers » (domaine 1).

Comme l'illustre la figure 2, le renforcement des institutions et les instruments de gestions (domaines 2 et 3) sont les deux domaines d'action prioritaires pour les bailleurs de fonds en 2011. La part versée pour l'assistance à des plans de gestion intégrée des ressources en eau a baissé par rapport à 2007. On note de la part de partenaires de développement une tendance à affecter aux mêmes domaines dans différents bassins (tableau 8). À l'exception du bassin du Nil, qui bénéficie de l'assistance d'un grand nombre d'acteurs, la plupart des bassins ne disposent que d'un ou deux partenaires affectant des fonds en soutien aux institutions et à la gestion, ce qui pourrait indiquer, ici aussi, un renforcement de l'harmonisation et de la coordination des activités entre les partenaires de développement. Il est à signaler que trois des répondants n'ont pas spécifié le domaine auquel étaient affectées leurs contributions et ont donc dû être exclus de l'analyse.

### **Correspondances avec le programme de travail du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW)**

Le programme de travail du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (cf. case 7) identifie des priorités spécifiques et des actions relatives à la gestion des eaux transfrontalières sur le continent africain. On estime que ces domaines revêtent une importance fondamentale pour la gestion de l'eau en Afrique – et les ministres africains de l'eau et leurs représentants contribuent à leur définition. Dans l'ensemble, on relève une certaine corrélation entre ces priorités et les domaines d'assistance couverts par les partenaires de développement.

## **Case 7: Priorités identifiées dans le domaine des ressources hydriques transfrontalières par AMCOW (AMCOW, 2010:14-15)**

Le programme de travail du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW) s'articule au tour des sept thèmes suivants, présentant tous des éléments à l'échelon local et national, mais aussi à l'échelon transfrontalier international.

**Thème 1:** Infrastructure hydrique pour la croissance économique

**Thème 2:** Gestion des ressources en eau (Ressources hydriques transfrontalières)

**Thème 3:** Atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire dans le domaine de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau

**Thème 4:** Changements globaux et gestion du risque: variabilité et changement climatiques

**Thème 5:** Gouvernance et gestion

**Thème 6:** Financement

**Thème 7:** Éducation, Savoir et Développement des Capacités

Les principales mesures à prendre à l'échelon continental, régional, transfrontalier et national comprennent :

- Création d'un environnement politique favorable
- Examen, suivi et présentation de rapports
- Renforcement de la collaboration avec la société civile et des institutions associées
- Gouvernance
- Création de capacité et formation sur les questions spécifiques concernant la gestion des ressources transfrontalières en eau
- Développement d'une infrastructure transfrontalière



La plupart des exigences clé identifiées sont prises en compte dans une certaine mesure par les partenaires du développement dans les différents bassins, à l'exception de la réponse au changement climatique. En effet, cette priorité du programme de travail de l'AMCOW n'est pas mentionnée parmi les domaines d'assistance utilisés dans cette étude et dans celle de la GIZ. On sait qu'au cours des cinq dernières années, on a assisté à un certain nombre d'initiatives pour le renforcement de l'adaptation à l'impact du changement climatique à l'échelon transfrontalier, et il est fort probable que cette assistance ait été incluse dans une des autres catégories, par exemple le renforcement institutionnel ou le développement d'instruments de gestion.

En outre, rares sont les activités bénéficiant du soutien des partenaires du développement qui ne figurent pas dans le programme de travail de l'AMCOW, à l'exception toutefois du domaine de la résolution ou de la gestion des conflits. Ici aussi, ceci n'a rien d'étonnant étant donné que la réponse aux conflits se traduit généralement par des interventions de courte durée peu susceptibles de figurer dans un programme de travail continental de long terme. Ces programmes peuvent en outre être considérés comme des activités de renforcement des institutions. Quoi qu'il en soit, les interventions de résolution ou de gestion de conflits ne représentent qu'une part négligeable des fonds alloués dans ce domaine par les partenaires du développement.

Toutefois, la concentration d'un grand nombre de donateurs sur un nombre limité de bassins déjà dotés d'institutions relativement bien développées n'est pas compatible avec la mission panafricaine du Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau et avec son ambition de promotion d'une coopération transfrontalière sur l'ensemble du continent. De plus, AMCOW a pour fonction de suivre le développement d'accords transfrontaliers et de rendre compte du nombre d'accords qui ont été signés.

# Conclusions

- **La promotion de la coopération dans la gestion des fleuves transfrontaliers en Afrique n'est pas toujours une priorité des stratégies sectorielles des acteurs du développement.**

La plupart des partenaires du développement interrogés ont indiqué dans leurs documents de politique qu'ils consentent des apports pour la gestion des eaux transfrontalières dans le cadre de leur assistance générale au développement dans le secteur de l'eau. Toutefois, certains documents de stratégie ne mentionnent toujours pas, ou très peu, les questions de gestion des eaux transfrontalières, même si dans les faits les partenaires affectent une assistance financière à cet usage

- **Les financements destinés à soutenir la gestion des eaux transfrontalières en Afrique ont augmenté depuis 2007.**

En 2011, l'assistance pour la gestion des eaux transfrontalières par des partenaires du développement en Afrique totalisait entre 57 et 88 millions d'euros, soit moins de 1 pour cent du total des dépenses de l'Assistance publique au Développement (APD) pour l'année.<sup>16</sup> La tendance est toutefois à la hausse. En effet en 2007 on estimait que le total des contributions au secteur se situait entre 34 et 72 millions d'euros.

- **Une grande partie des bassins transfrontaliers en Afrique ne reçoit toujours aucune assistance.**

Bien que le volume global de l'aide fournie par les partenaires du développement ait augmenté, l'étude révèle que, tout comme en 2007, une grande partie des bassins transfrontaliers d'Afrique ne reçoivent toujours aucune assistance en 2011.

- **Les Organisations de Bassins transfrontaliers ont une multiplicité de sources de financement, les partenaires du développement finançant principalement des activités programmatiques tandis que les Etats membres des Organisations de Bassins transfrontaliers financent principalement leurs activités de base.**

Les bassins dotés d'Organisations de Bassins transfrontaliers efficaces reçoivent des financements non seulement de partenaires de développement, mais également de leurs propres Etats membres. Les contributions des Etats membres sont un indicateur

important de la pérennité des organisations de bassins transfrontaliers et confirment que leurs objectifs répondent aux intérêts des Etats riverains. D'une manière générale, les sources de financement pour les organisations de bassins transfrontaliers semblent être bien réparties entre les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, des partenaires de l'Union européenne et hors Union européenne et les Etats riverains.

- **Les institutions et instruments de l'Union européenne, y compris la Commission européenne, la Banque européenne d'Investissement et le Fonds européen de Développement constituent collectivement le principal bailleur de fonds pour les activités de soutien à la gestion des eaux transfrontalières en Afrique.**

- **Les domaines dans lesquels les partenaires de développement apportent leur assistance ont évolué au cours du temps, passant de la planification de la gestion intégrée des ressources en eau au renforcement institutionnel et au développement d'instruments de gestion.** En 2011, les deux domaines d'action prioritaires pour les bailleurs de fonds sont le « renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières » et les « Instruments de gestion du développement ». Ceci représente une évolution par rapport aux résultats de 2007 qui indiquaient une prééminence des financements pour le développement de plans de gestion intégrée des ressources en eau. Ce changement pourrait s'expliquer par le fait que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de 2002 a fortement incité les pays à renforcer la planification et l'intégration dans la gestion des ressources en eau. En 2011, un grand nombre de pays et de bassins ont achevé les processus de planification et se concentrent désormais sur le développement institutionnel et la mise en œuvre d'instruments de gestion. En outre, en 2007, un nombre supérieur de partenaires donnaient la priorité au développement de cadres politiques, juridiques et financiers. On assiste donc à une progression naturelle suivant laquelle le cadre juridique précède l'établissement d'une structure institutionnelle, laquelle doit à son tour être développée.

---

<sup>16</sup> à l'exclusion de la contribution non affectée du FEM qui se chiffre à 16 767 082 euros. L'APD du CAD et d'autres membres de l'OCDE se chiffrait, en 2011, à environ 98,411 millions d'euros.

# Recommandations

- **Les objectifs relatifs à la gestion des eaux transfrontalières doivent figurer de façon explicite dans les politiques d'assistance à la gestion des ressources en eau des partenaires de développement.**

Cette mention contribuera à améliorer la cohérence et la lisibilité des interventions. Elle facilitera également l'harmonisation et la coordination entre les différents partenaires en permettant de comparer les objectifs stratégiques et d'identifier les synergies, les chevauchements et les besoins non couverts. On s'assurera ainsi que le type d'assistance accordé correspond bien aux besoins spécifiques du bassin au stade de développement institutionnel qui est le sien. Les interventions initiales visant à la création et au développement du cadre juridique et institutionnel forment la base de travaux ultérieurs pour le développement de la gestion de l'eau et des instruments de planification, et conduisent par la suite à des études préparatoires pour le développement d'une infrastructure.

- **Il est nécessaire de renforcer la coordination entre partenaires du développement.**

Les données contenues dans le présent rapport ne permettent pas d'établir de façon concluante si les partenaires du développement s'orientent vers plus de coordination. Des réponses fournies à l'enquête et d'un examen de leurs politiques se dégagent cependant quelques signes qui pourraient être attribuables à des efforts plus importants d'harmonisation de l'assistance au développement par le biais de mécanismes tels que la réunion annuelle non officielle des bailleurs de fonds sur la gestion des eaux transfrontalières qui se déroule à l'occasion de la Semaine mondiale de l'Eau (World Water Week) à Stockholm et l'établissement de nouveaux mécanismes collectifs, comme le programme de coopération dans les eaux internationales de l'Afrique (CIWA). Toutefois, la tendance de la part de partenaires du développement, à s'orienter de plus en plus d'une assistance bilatérale à une assistance multilatérale renforce la nécessité de la coordination.

- **Il est nécessaire que les partenaires du développement accordent une attention accrue aux bassins transfrontaliers dépourvus d'une organisation de bassin ou dont l'organisation de bassin est moins développée.**

La tendance actuelle consistant à affecter l'assistance principalement aux bassins possédant les organisations de bassin fluviaux les plus développées indique que les donateurs préfèrent travailler dans des cadres où des Etats riverains sont déjà organisés. Ceci peut être expliqué par le souci des part-

naires de développement de faire reposer leur soutien sur les stratégies exprimées par les bénéficiaires. Toutefois, dans des bassins dépourvus de toute organisation de bassin transfrontalier, la nécessité d'une assistance pourra être encore plus cruciale, alors même que les capacités de l'exprimer pourront être faibles. Un soutien aux initiatives de dialogues transfrontaliers pour identifier les domaines d'action collective faciliterait la coopération et les accords transfrontaliers officiels dans les bassins internationaux.

- **Il est recommandé de perfectionner le suivi de l'assistance financière affectée à la gestion des eaux frontalières.**

La base de données du CAD de l'OCDE sur les activités d'aide au secteur de l'eau et l'assainissement devrait permettre de distinguer les financements accordés à la gestion des eaux transfrontalières. Il est important de disposer d'une catégorie distincte pour ce type d'assistance pour deux raisons : a) Cela permettra d'accroître la précision d'études telle que celle-ci. Dans la présente situation, on risque de manquer ou de compter à plusieurs reprises l'assistance financière ; par exemple, si l'assistance est mentionnée à la fois par une organisation de bassin transfrontalier et par un gouvernement riverain, ou lorsque le financement est fourni par un partenaire de développement à un gouvernement riverain pour être affecté à des mesures spécifiques de gestion des eaux transfrontalières. Elle risque ensuite de ne pas être listée par le partenaire du développement respectif, car elle pourrait faire partie d'un ensemble plus général d'assistance nationale au gouvernement riverain correspondant. Dans la base de données de l'OCDE telle qu'elle existe aujourd'hui, l'aide à la gestion des eaux transfrontalières est aujourd'hui classée comme « Politique des ressources en eau et gestion administrative ». De plus, l'information est enregistrée au seul niveau des pays bénéficiaires individuels. De ce fait, les statistiques disponibles ne permettent pas de distinguer les fonds alloués à un échelon supranational tel que celui des Organisations de Bassins transfrontaliers. De ce fait, le CAD de l'OCDE doit ajouter ces organisations comme bénéficiaires potentiels. Étant donné que la gestion des ressources en eau évolue d'une gestion définie par des frontières administratives à une gestion définie par des frontières hydrologiques, les outils de contrôle doivent s'adapter à cette nouvelle configuration. b) En raison du rôle majeur joué par ce type d'assistance dans l'intégration régionale et la consolidation de la paix. Un grand nombre des initiatives d'Organisation de Bassins transfrontaliers contribuent de façon importante à un renforcement de la coopération entre pays au sein d'une zone géographique, et cette con-

tribution doit être explicite afin qu'elle puisse entrer en ligne de compte dans les initiatives d'intégration régionale.

- **Il est nécessaire de saisir l'opportunité d'une convergence de politique entre l'Union européenne et l'Afrique concernant l'eau destinée à l'énergie et à l'agriculture afin de renforcer la coopération entre les deux continents pour la gestion des eaux transfrontalières.** Un des avantages essentiels découlant de la coopération pour la gestion des eaux transfrontalière est de permettre une optimisation de l'utilisation de l'eau pour l'énergie et la production agricole. Tant les partenaires du développement de l'Union européenne que les Organisations de Bassins transfrontaliers et autres organisations africaines travaillant avec la gestion des eaux transfrontalières doivent tirer profit du fait que les priorités de politique dans les deux régions se rejoignent de plus en plus en interconnexion avec l'énergie et la sécurité alimentaire.
- **Les Organisations de Bassins transfrontaliers doivent poursuivre leurs efforts pour accroître la part de leur budget issu des contributions de leurs Etats membres et affecter ces ressources pour optimiser leur capacité organisationnelle et les activités opérationnelles.** Les financements par les Etats membres doivent être affectés principalement à des dispositions institutionnelles internes, ainsi qu'à l'optimisation de la capacité organisationnelle. L'objectif de ces mesures est de renforcer les capacités de mise en œuvre des organisations et de leur permettre d'identifier et de formuler leurs priorités en matière d'assistance octroyée par des financements externes. Il est conseillé aux bassins fluviaux transfrontaliers non encore dotés d'organe de coopération institué et qui requièrent une assistance financière extérieure de fonder une organisation officielle et d'investir des ressources d'Etats membres riverains pour établir la capacité et les moyens de l'organisation.
- **Il est nécessaire de formaliser le contrôle de la viabilité financière des organisations de bassins transfrontaliers.** L'objectif ultime d'une Organisation de Bassin transfrontalier est de posséder un budget issu uniquement des contributions de ses Etats membres riverains pour mener à bien les objectifs qu'ils lui ont fixé. Pour soutenir le développement institutionnel des Organisations de Bassins transfrontaliers, cet indicateur d'appropriation et de viabilité doit être contrôlé au fil des années, et ceci à titre officiel. Cette fonction pourrait être assumée par le Conseil des ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW), car elle complète les activités du programme de travail de l'AMCOW dans le domaine du suivi du nombre d'accords transfrontaliers signés.
- **Il est nécessaire d'examiner pourquoi certains secteurs de la gestion des eaux transfrontalières souffrent d'un manque de ressources généralisé, quels que soient les bassins concernés.** Le rapport fait état de domaines d'activités qui ne bénéficient d'aucun financement, ou de financements provenant d'un nombre très limité de partenaires financiers, comme le domaine 4 (résolution des conflits) et le domaine 6 (instruments de changement social), qui sont très peu prioritaires. Il s'agit de savoir pour qui ces secteurs ne sont pas prioritaires : les bassins fluviaux bénéficiaires ou le partenaire financer ? Ou les deux ? La communauté internationale se doit de ne pas omettre les priorités de développement des bassins fluviaux.

AMCOW & ANBO (2007). Source Book on Africa's River and Lac Basin Organisations (ouvrage de référence sur les organisations de bassins fluviaux et lacustres en Afrique). Abuja: AMCOW et Dakar: ANBO.

AMCOW (2010). AMCOW Workplan January 2011-December 2013 (Plan de travail d'AMCOW – Janvier 2011/Décembre 2013).

De Stefano, L., Duncan, J., Dinar, S., Stahl, K., Strzepek, K., & Wolf, A. (2010). Mapping the resilience of international river basins to future climate change-induced water variability (Étude de la résilience des bassins fluviaux internationaux aux changements climatique futurs – variabilité induite de l'eau). World Bank Water Sector Board Discussion Paper Series, 15.

GIZ (2007) Donor activities in transboundary water cooperation in Africa: Results of a G8- initiated survey 2004-2007 (Activités de donateurs dans la coopération pour l'eau transfrontalière en Afrique : résultats d'un sondage lancé par G8)

OECD (2013), Query Wizard for International Development Statistics (QWIDS), [online] (recherche interactive pour les statistiques de développement international): <http://stats.oecd.org/qwids/>, consulté le 16 avril 2013.

Wolf, A. T. (2002). Atlas of international freshwater agreements (Atlas des accords internationaux sur l'eau douce). United Nations Environment Programme.

## Annexe 1. Liste des destinataires du sondage

### Organisations de bassins transfrontaliers

IBN	Le Nil
LIMCOM	Le Limpopo
LVBC	Lac Victoria
VBA	La Volta
OKACOM	L'Okavango
NELSAP	Le Kagera
LTA	Lac Tanganyika
CBLT	Lac Tchad
CICOS	Le fleuve Congo
ABN	Le fleuve Niger
ZAMCOM	Le Zambèze
ORASECOM (JPTC)	L'Orange-Senqu
OMVS	Le fleuve Sénégal
OMVG	Le fleuve Gambie

### Partenaires de développement

ADA  
AFD  
BAD  
AusAid  
Coopération technique belge  
Danida  
DFA Ireland  
DFID  
Dutch Development Agency  
CE  
BEI  
Agence finlandaise de développement international  
FEM  
GIZ  
JICA  
NORAD  
Agence portugaise de développement international  
Sida  
Agence suisse de développement international  
PNUD  
PNUE  
USAID  
Banque mondiale

### Institutions régionales et panafricaines

Union africaine  
CDAA  
CEDEAO  
CAO  
IGAD  
COMESA

## Annexe 2. Documents de politique utilisés dans l'analyse

- AT** L'eau: Approvisionnement en eau, assainissement, Ressources hydriques – Document de politique (2009) [consulté le 31/01/2013] URL: [www.entwicklung.at/uploads/media/PD\\_Water\\_Maerz09.pdf](http://www.entwicklung.at/uploads/media/PD_Water_Maerz09.pdf)
- AU** Looking West: politique stratégique de l'Australie pour l'aide en Afrique – 2011 / 2015 (2010)  
Lien ci-dessous : [consulté le 31/01/2013] URL: [www.ausaid.gov.au/Publications/Documents/101224%20-%20Australias%20approach%20to%20aid%20in%20Africa%20-%20Dec%202010.pdf](http://www.ausaid.gov.au/Publications/Documents/101224%20-%20Australias%20approach%20to%20aid%20in%20Africa%20-%20Dec%202010.pdf)
- CH** Water 2015-Principes de politique et directives stratégiques pour une gestion intégrée des ressources hydriques. [consulté le 31/01/2013] URL: [www.deza.admin.ch/ressources/ressource\\_en\\_25138.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/ressource_en_25138.pdf)
- DE** Coopération pour les Eaux transfrontalières. Communication spéciale BMZ 136 (2006) [consulté le 30/01/2013] URL: [www.bmz.de/en/publications/type\\_of\\_publication/strategies/Special136\\_web.pdf](http://www.bmz.de/en/publications/type_of_publication/strategies/Special136_web.pdf)
- DK** Le droit à une vie meilleure : stratégie pour la coopération du développement au Danemark (2012) [consulté le 16/01/2013]  
URL: [http://um.dk/en/~media/UM/Danish-site/Documents/Danida/Det-vil-vi/right\\_to\\_a\\_better\\_life\\_pixi.pdf](http://um.dk/en/~media/UM/Danish-site/Documents/Danida/Det-vil-vi/right_to_a_better_life_pixi.pdf)  
Au début de 2013, Danida élaborera une sous-stratégie pour NRM/Environnement/ Croissance verte. La gestion des eaux transfrontalières pourrait être un élément de cette stratégie.
- FI** Programme de Politique de Développement 2007 – Vers une Communauté mondiale juste et durable, décision de principe du gouvernement (2007) [consulté le 2013-01-31] URL: <http://formin.finland.fi/public/default.aspx?contentid=107497>  
Stratégie internationale pour le secteur de l'eau de la Finlande, 2009. [consulté le 2013-01-31] URL: <http://formin.finland.fi/Public/default.aspx?contentid=172150>
- FR** Coopération pour le développement: une vision française 2011-2020, Document-cadre (2011) Ministères des Affaires étrangères et européennes [consulté le 31/01/2013] URL: [www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/Doc\\_Cadre\\_ANG\\_2011.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/en/IMG/pdf/Doc_Cadre_ANG_2011.pdf)
- JP** Gestion des ressources hydriques et utilisation rationnelle de l'eau (2012) [consulté le 31/01/ 2013] URL: [http://gwweb.jica.go.jp/km/FSubject0301.nsf/ff4eb182720efa0f49256bc20018fd25/3958a0a725aba98549257a7900124f29/\\$FILE/Water%20&%20Sanitation%20Assistance%20Strategy.pdf](http://gwweb.jica.go.jp/km/FSubject0301.nsf/ff4eb182720efa0f49256bc20018fd25/3958a0a725aba98549257a7900124f29/$FILE/Water%20&%20Sanitation%20Assistance%20Strategy.pdf)
- NL** 2011 a été l'année de la reformulation des politiques prioritaires des Pays-Bas pour le secteur de l'eau. Parmi les priorités en matière de gestion des eaux transfrontalières issues de ce processus, en 2011, on indiquera le renforcement de la gestion des bassins fluviaux et la sécurité des deltas. En Afrique, on a identifié les bassins fluviaux du Nil, du Niger, du Sénégal, du Zambèze et de l'Incomati/ Maputo comme priorités pour la gestion des eaux transfrontalières.  
« Water for development – Dutch Policy on Water in International Cooperation » (L'eau pour le développement – politique néerlandaise sur l'eau dans la coopération internationale), 09 janvier 2012
- NO** La politique du secteur de la gestion des eaux transfrontalières n'est pas une priorité de premier plan dans l'assistance de la Norvège au développement. Il est déclaré, dans le livre blanc intitulé « vers un développement plus vert » (2010-2011), que la Norvège doit poursuivre son soutien à la gestion des eaux transfrontalières dans la région du Nil. [consulté le 2013-01-31] URL: [www.regjeringen.no/upload/UD/Vedlegg/Utvikling/Miljo/EN\\_Meld\\_StM\\_miljo\\_utvikling\\_sammendrag.pdf](http://www.regjeringen.no/upload/UD/Vedlegg/Utvikling/Miljo/EN_Meld_StM_miljo_utvikling_sammendrag.pdf)



- SE** Stratégie du gouvernement suédois pour la coopération au développement en Afrique subsaharienne, 2010-2015.  
URL: [www.regeringen.se/content/1/c6/03/98/06/c54d53bd.pdf](http://www.regeringen.se/content/1/c6/03/98/06/c54d53bd.pdf)  
Cette stratégie identifie une gestion partagée des ressources naturelles transfrontalières comme domaine prioritaire du secteur de l'Environnement et du Climat. Politique du gouvernement suédois pour l'Environnement et le Changement climatique 2010-2014 : la politique souligne l'importance de la gestion des eaux transfrontalières. [consulté le 2013-02-10]  
URL: [www.government.se/content/1/c6/15/64/98/24249736.pdf](http://www.government.se/content/1/c6/15/64/98/24249736.pdf)
- UK** L'eau: une ressource de plus en plus précieuse. Assainissement : une question de dignité (2008)  
[consulté le 20/02/2013] URL: [www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CDEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fcapacity4dev.ec.europa.eu%2Fsystem%2Ffiles%2F-file%2F15%2F02%2F2011\\_-\\_1547%2FDFID\\_water-sanitation-policy.pdf&ei=VecLUbymBafV4gTDuYHY-Dw&usg=AFQjCNEg2f1rO\\_XtJYGMqFONpzbiXHDFlg&sig2=tcWOum8J\\_uJo6hXjf2qgNQ&vm=bv.41867550,d.bGE](http://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&ved=0CDEQFjAA&url=http%3A%2F%2Fcapacity4dev.ec.europa.eu%2Fsystem%2Ffiles%2F-file%2F15%2F02%2F2011_-_1547%2FDFID_water-sanitation-policy.pdf&ei=VecLUbymBafV4gTDuYHY-Dw&usg=AFQjCNEg2f1rO_XtJYGMqFONpzbiXHDFlg&sig2=tcWOum8J_uJo6hXjf2qgNQ&vm=bv.41867550,d.bGE)
- BAD** Stratégie à moyen terme 2008-12  
[consulté le 2013-01-31] URL: [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/MTS%20anglais.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/MTS%20anglais.pdf)  
Gestion intégrée des ressources hydriques: quelle est la pertinence des activités hydriques pour la Banque africaine de développement ? Communication d'évaluation (2011)  
[consulté le 2013-01-31] URL: [www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Evaluation-Reports/Final%20IWRM%20Water%20Approach%20Paper.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Evaluation-Reports/Final%20IWRM%20Water%20Approach%20Paper.pdf)
- BM** Stratégie du secteur des ressources hydriques : orientation stratégique pour les engagements de la Banque mondiale.  
Coopération dans les eaux internationales (2012) [consulté le 2013-01-31]  
URL: <http://water.worldbank.org/publications/water-resources-sector-strategy-strategic-directions-world-bank-engagement>
- CE** L'eau: gestion de l'eau dans les pays en voie de développement (2007)  
Le nouveau cadre de politique du développement (Agenda for change, 2011) reste axé sur la gestion des eaux transfrontalières, y compris l'« Assistance aux initiatives d'intégration régionale et continentale à travers les politiques des partenaires dans les domaines que sont les marchés, l'infrastructure et la coopération transfrontalière sur l'eau, l'énergie et la sécurité ». [consulté le 2013-01-31]  
URL: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/development/sectoral\\_development\\_policies/r12514\\_en.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/development/sectoral_development_policies/r12514_en.htm)
- BEI** Politique d'emprunts au secteur de l'Eau de la BEI (2008)  
Étude de formulation de projets dans le cadre du Fonds de la BEI pour la préparation de l'eau en Afrique, relative au bassin lacustre du lac Victoria. [consulté le 2013-01-30]  
URL: [www.eib.org/infocentre/publications/all/eib-s-water-sector-lending-policy.htm](http://www.eib.org/infocentre/publications/all/eib-s-water-sector-lending-policy.htm)
- FEM** Stratégie pour les eaux internationales GEF 5 (2009)  
Le cycle d'investissement du FEM est de quatre ans. Le prochain cycle de réapprovisionnement commencera vers la mi-2014, et se poursuivra jusqu'en 2018. Pour ce 6ème réapprovisionnement, on n'a pas encore élaboré de stratégies ; par conséquent, nous ne savons pas, à l'heure actuelle, quels changements seront mis en œuvre dans le cadre de l'application des stratégies du FEM 6.  
[consulté le 2013-01-20] URL: <http://iwlearn.net/publications/gefpolicies/international-waters-focal-area-strategy-for-gef-5>

**Le présent document a été produit avec l'assistance financière de l'Union européenne. Les vues exprimées dans ce document ne doivent en aucun cas être considérées comme représentant l'opinion officielle de l'Union européenne.**

